



Zone de basses émissions

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la LEZ (zone de basses émissions) est en vigueur dans la Région de Bruxelles-Capitale. Concrètement :

- les véhicules immatriculés en Belgique, dont la norme Euro est supérieure à 1, sont autorisés **sans enregistrement** dans la LEZ. Ces personnes ne doivent donc pas faire enregistrer leur véhicule ;
- les véhicules immatriculés aux **Pays-Bas** ou dans un autre pays ont **l'obligation de s'enregistrer** pour bénéficier de l'accès à la LEZ. Cet enregistrement est gratuit et est valable pendant 3 ans. Les voitures non enregistrées se voient infliger une amende de € 150,- si elles pénètrent dans la LEZ.

Brussels Expo est situé dans cette zone de basses émissions. Brussels Expo reste toutefois accessible sans entrer dans cette zone, en passant par la Grille G sur la Chaussée Romaine (située en dehors de la zone de basses émissions). C'est une bonne nouvelle pour le montage du salon étant donné que celui-ci se déroule **exclusivement** par le biais de **cette entrée-là**.

En revanche, en quittant l'exposition par la Grille C ou la Grille D1, vous vous retrouvez dans la zone de basses émissions. Les véhicules qui sortent du site de leur propre chef se retrouvent sur la voie publique, ce qui signifie qu'ils **doivent être enregistrés**. Les véhicules qui ne circulent pas directement sur la voie publique, par exemple parce qu'ils sont transportés, ne doivent donc pas être enregistrés. Le moyen de transport servant à transporter le véhicule doit bien entendu remplir les conditions requises pour pouvoir pénétrer dans la LEZ.

Aucun problème ne se pose pour les véhicules ancêtres de plus de 30 ans, immatriculés en Belgique avec une plaque « O », une plaque « 1-0 » ou une plaque personnalisée : ces véhicules sont automatiquement en ordre. Un problème peut uniquement se poser pour les Young Timers (ancêtres âgés de 25 à 30 ans) qui ne disposent pas de cette plaque minéralogique. Nous leur conseillons de quitter immédiatement cette zone en empruntant l'avenue de Madrid ou l'avenue Houba de Strooper, en direction du Ring.

La police, présente sur le site de Brussels Expo, est informée de l'organisation d'InterClassics Brussels. Elle procédera à des contrôles supplémentaires pendant les jours de montage, de salon et de démontage. En tant qu'organisateur d'InterClassics Brussels, nous recommandons l'enregistrement des véhicules.

[Cliquez ici](#) pour consulter un plan de la zone de basses émissions.

L'enregistrement de votre voiture peut être effectué en cliquant sur ce [lien](#) (préparez les documents de bord).

En vue d'obtenir de plus amples informations, nous vous renvoyons au [site Internet LEZ](#).